



Le mercredi 29 juin 2022

Second Comité de Pilotage du Plan de Paysage du PnrFO

L'eau et les rêves – Influence de la présence de l'eau sur le paysage et les formes architecturales

Excusés :

- Madame CHEVALLIER, Présidente du Parc naturel régional, Maire de Vendevre-sur-Barse
- Madame HELIOT Couronne, Conseillère Départementale
- Monsieur ROTTNER, Président du Conseil Régional

Présents :

- Madame BARRET, Présidente de l'association des Amis du Parc
- Madame LAMBLIN, Représentante de l'association CRESPEFO
- Madame ROGER, Maire de Lusigny-sur-Barse
- Monsieur CAUQUELIN, Architecte en Chef des Bâtiments de France de l'Aube
- Monsieur DOUILLARD, Inspecteur des sites DREAL Grand-Est
- Monsieur JACQUARD, Président de la Commission Aménagement, Maire de Molins-sur-Aube
- Monsieur PATRIS Guillaume, Syndicat DEPART du Scot des Territoires de l'Aube

Atelier POLIS :

- Monsieur CHANVIN Nicolas, Ingénieur paysagiste
- Monsieur DROZIERE Martin, Ingénieur paysagiste et urbaniste
- Monsieur LEGER Alexandre, Paysagiste vidéaste
- Monsieur MARTIN Antoine, Paysagiste

PNRFO :

- Madame DEBOU, Directrice adjointe
- Madame PAYER, Directrice
- Madame QUADRADO, Chargée de mission architecture
- Monsieur MAZET, Chef du Pôle Aménagement
- Monsieur ROLAND, Chargé de mission paysage



Pour rappel :

Présentation de l'équipe :

L'Atelier Polis qui va mener l'étude du Plan de Paysage, s'est entouré d'une équipe pluridisciplinaire afin de mener à bien ce projet. Cette équipe est composée de :

- **Atelier Polis** : Agence de paysage et d'urbanisme, composée de quatre paysagistes, référent du groupement ;
- **Dessin d'Espace** : Agence de paysage ayant déjà une connaissance et une expérience du territoire pour avoir réalisé des aménagements au sein de plusieurs communes du PnrFO (Vendeuvre-sur-Barse et Dienville) ;
- **Solagro** : Organisme spécialisé dans les questions d'énergie et d'agronomie ;
- **Confluence** : Bureau d'études conseil spécialisé dans les questions d'hydrologie et de biodiversité ;
- **Copin des Bois** : Ingénieur paysagiste et illustratrice.

Qu'est-ce qu'un paysage ?

Le terme de paysage est issu de la peinture. La notion s'est étendue au fil des siècles, jusqu'à sa définition actuelle actée par la Convention Européenne du Paysage de Florence en 2000. Cette définition, devenue une référence largement admise par les paysagistes, stipule qu'un paysage est « *Une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Le paysage est donc une notion culturelle. S'il n'y a pas d'Homme pour l'observer, alors il n'y a pas de paysage. Cette définition insiste également sur les relations entre l'Homme et son territoire.

Le paysage est en évolution constante, qu'on veuille le sanctuariser ou non.

L'approche Plan de Paysage

La démarche du Plan de Paysage permet de considérer le paysage comme un dénominateur commun, un prisme pour questionner de nombreux sujets et thématiques avec la qualité paysagère comme objectif. Dans ce but, nous avons besoin des acteurs locaux afin de comprendre les dynamiques à l'œuvre sur le territoire et ne pas réaliser un plan d'action hors sol. Le Plan de Paysage a vocation à répondre aux enjeux du territoire.



La démarche sera réalisée en trois phases :

- **Phase 1 : Compréhension des paysages** : En parallèle du volet concertation assuré par le Parc, cette première phase vise à s'imprégner du territoire. Cette découverte se fera à la fois par l'étude des diagnostics réalisés dans le cadre de la révision de la charte du Parc et par une présence sur le territoire lors d'une résidence à vélo qui se déroulera les 27 et 28 juin
- **Phase 2 : Stratégie** : Initiée en parallèle de l'étude des paysages, cette phase vise à définir les objectifs de qualité paysagère du Plan de Paysage.
- **Phase 3 : Plans d'actions** : La rédaction du plan d'actions est la dernière phase de la rédaction du Plan de Paysage et se présentera sous forme de fiches actions précises, proposant des orientations d'actions en réponses aux objectifs de qualité paysagère précisés dans la phase 2.

Le Plan de Paysage vise à créer une culture commune, cherchant ensemble la qualité paysagère du territoire. Il mettra également en exergue les actions pilotes à mener en priorité, en prenant en compte leur importance, ainsi que le temps nécessaire et les moyens à mobiliser pour leur mise en place.

Temporalité de l'étude :

Le temps de production nécessaire au bureau d'étude pour ce Plan de Paysage est de huit mois. La première phase se terminera fin juin par la résidence à vélo.

Le temps de production du bureau d'étude se poursuivra jusque mi-janvier, suivi de deux mois destinés à la validation. Il est important de noter que le Plan de Paysage ne s'arrête pas à



PHASE	2022																2023																			
	Mai				juin				juillet				août				septembre				octobre				décembre				janvier							
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4				
Mission 1 Appropriation du diagnostic et des enjeux																																				
Mission 2 Plan d'actions																																				
Mission 3 Réalisation de documents de synthèse																																				

Ⓐ Calendrier de l'étude et des réunions

- Ⓕ Réunion de lancement (COFIL)
- Ⓓ Comité technique
- Ⓖ Réunion de présentation (COFIL)



cette échéance. Il faut par la suite continuer à le faire vivre par la réalisation des actions prévues (aménagement, gestion, animation), mais aussi par la désignation d'un ou deux « référents Plan de Paysage » au sein des communautés de communes ou autre organisme volontaire (communes ...), interlocuteurs privilégiés qui assurent le suivi du Plan de Paysage.

Retours sur la première phase de concertation publique :

Temps 1 : Ateliers de lecture du paysage grand public :

Organisés par le Parc, ces ateliers étaient l'occasion de questionner les habitants du territoire sur leur rapport au paysage par l'analyse collective de celui-ci au travers d'ateliers au fil d'une balade. Les habitants devaient être amenés à partager leurs sentiments sur le paysage actuel, leurs craintes et leurs aspirations pour son avenir.

4 ateliers ont été proposés :

- Le 25 mai à Villehardouin (Val d'Auzon)
- Le 1^{er} juin à Trannes
- Le 8 juin à Vendevre-sur-Barse
- Le 22 juin à Dosches

Malheureusement, malgré la communication sur les réseaux sociaux du Parc, les affiches et les mails envoyées à toutes les communes du Parc, seule une personne s'est inscrite à la sortie de Vendevre-sur-Barse sur les 4 animations proposées.

Temps 2 : Résidence à vélo :

Ce temps de résidence consistait en deux jours d'arpentage du Parc par deux membres de l'équipe Polis accompagné de deux agents du Parc. L'occasion pour l'équipe de s'immerger sur le territoire et de réaliser photos, dessins et rencontres avec les acteurs et habitants tout au long du parcours.

A l'arrivée, de 16h à 18h30 l'équipe a réalisé une synthèse collective des enseignements de la journée pour présenter le résultat des observations et rencontres de la journée à 18h30 en réunions publique les lundi 27 juin à Vendevre-sur-Barse et mardi 28 juin à Brienne-le-Château.

Le power point présenté par l'équipe lors du CoPil du 29 juin dernier et reprenant les interviews, les croquis et photos réalisées sur ces trois jours est disponible ici : <https://www.pnr-foret-orient.fr/wp->



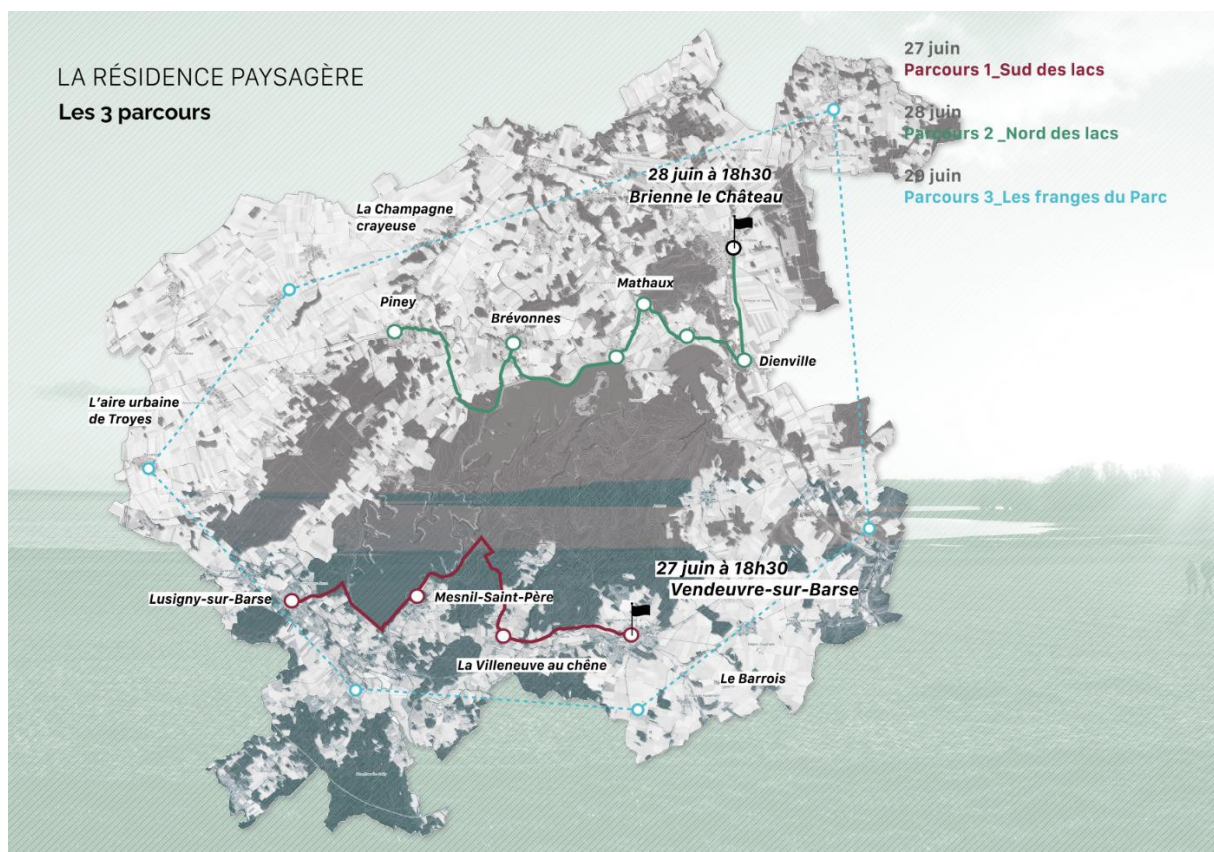
content/uploads/2022/07/Synthe%CC%80se_de_re%CC%81sidence_PP-PNRFO_-COPIL2.pdf

Deux itinéraires à vélo ont été réalisés :

Départ : Lusigny-sur-Barse – Arrivée : Vendeuvre-sur-Barse le lundi 27 juin (retour sur le parcours en photos, croquis et résumé des interviews pages 6 à 16 de la présentation) ;

Départ : Piney – Arrivée : Brienne-le-Château le mardi 28 juin (retour sur le parcours en photos, croquis et résumé des interviews pages 17 à 27 de la présentation) ;

Le mercredi 29 juin l'équipe a parcouru les franges du Parc en voiture (retour sur le parcours en photos, croquis et résumé des interviews pages 28 à 33 de la présentation) ;



Les Boîtes à idées :

En parallèle de cet arpentage, des boîtes à idée avaient été déposées au préalable dans les communes traversées pour récolter les avis et remarques des personnes souhaitant participer mais ne pouvant se rendre disponibles ces jours-là.



La plupart des boîtes étaient vides, il a donc été décidé de laisser les boîtes à disposition des communes jusqu'à fin septembre. Une nouvelle communication sera faite (question plus claire + affiche) et communiquée aux communes pour être affichées à côté de la boîte et relancer la dynamique à la rentrée. Il est bien évidemment demandé aux communes d'installer la boîte dans un lieu visible et de mettre à disposition des feuilles de papier et un stylo pour permettre aux personnes de participer. La communication pourra également se faire de manière numérique (maelis, panneau-pocket...) ainsi que les réponses des habitants qui peuvent être envoyées sur notre mail dédié : plan.paysage@pnrfo.org.

Une animation particulière :

Grâce à notre chargée de mission éducation au territoire, nous avons pu réaliser une animation de lecture de paysage avec les éco-délégués du collège de Brienne-le-Château.

Les élèves ont bien joué le jeu sur une après-midi, et nous avons pu récolter plusieurs retours sur les envies et les craintes de ce groupe d'adolescents concernant l'évolution de leurs paysages du quotidien.

Pour plus d'information, une actualité est disponible à ce sujet sur le site internet du Parc : <https://www.pnr-foret-orient.fr/des-eco-idees-par-les-eco-delegues-de-brienne-le-chateau/>

Rappel des remarques et attentes suite au premier CoPil

Aller mobiliser les Maires :

Il est demandé comment la concertation des Maires est prévue, avec une crainte que certains ne soient pas impliqués dans la démarche, que ce soit par manque de connaissance de celle-ci, ou parce que des rencontres physiques ne seraient pas organisées. Il faut rencontrer les habitants pour avoir accès à la réalité du terrain et réaliser un Plan de Paysage ancré sur le territoire.

Liée à ce sujet, la question est soulevée de la prise en compte des particularités des certaines parties du territoire, notamment sur les pourtours du Parc. La proximité de l'agglomération troyenne par exemple implique des problématiques différentes pour ces communes limitrophes et il est craint que ce Plan de Paysage ne soit qu'une contrainte supplémentaire bloquant le développement de la commune.

Plusieurs idées et solutions peuvent répondre à ces craintes :



- Tous les élus intéressés pourront apporter leurs avis et mettre en avant les problématiques auxquelles ils sont confrontés sur leurs communes respectives lors des résidences les 27 et 28 juin ; ⇒ **Vue la faible mobilisation les 27 et 28 juin dernier, il est toujours possible de nous contacter sur le mail contact : plan.paysage@pnrfo.org**
- Constituer un groupe dynamique de personnes ressources, composé d'élus, d'habitants, de membres d'organismes intéressés par la démarche. Cela permettra de faire remonter les réponses et réalités du terrain plus rapidement vers les bureaux d'étude et le Parc ; ⇒ **Nous allons relancer l'ensemble des élus du Parc d'ici la rentrée.**
- Mise en place d'une boîte à idée via boîte mail : toute information ou remarque jugée utile pourra être adressée au Parc via l'adresse mail plan.paysage@pnrfo.org ; ⇒ **Mail opérationnel**
- Une page va être lancée sur le site internet du Parc afin de tenir un fil d'actualités du Plan de Paysage et d'annoncer les événements à venir <https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/architecture-et-paysage/plan-de-paysage/> ; ⇒ **Site internet mis à jour et consultable.**
- Est avancée également la possibilité de réaliser des réunions regroupant les maires de communes ayant des problématiques similaires afin d'échanger et faire remonter leur situation (peut être des communes aux problématiques similaires dans d'autres PNR, qui ont déjà des solutions à proposer : utilisation du réseau des bénéficiaires des Plans de Paysage). ⇒ **Nécessite le retour des élus concernant les problématiques identifiées sur leurs territoires respectifs.**

Un atelier d'identification et de hiérarchisation des actions semble essentiel pour impliquer le plus grand nombre d'acteurs dans la co-construction du projet de territoire. **Le portage politique est essentiel à la réussite de la démarche.** Un travail de communication devrait avoir lieu en ce sens. ⇒ **Se fera courant octobre avec l'équipe Polis**

Prise en compte dans les documents d'urbanisme :

La question pointée est comment ce Plan de Paysage va s'articuler avec les documents d'urbanisme ? Deux éléments principaux soulevés par cette question auxquels il faudra prêter attention à :

- Bien articuler le Plan de paysage avec le SCoT des Territoires de l'Aube ;
- Penser à la possibilité d'intégrer les fiches actions aux PLU. Il serait également intéressant de pointer les communes qui sont actuellement en révision ou rédaction de PLU afin qu'elles puissent intégrer des éléments de ce Plan de Paysage et ainsi ne pas devenir obsolètes dès la finalisation de ce dernier. Le plus souvent, les Plans de Paysage arrivent en amont de la rédaction des PLU et y sont incorporés en annexe.



Implantation des énergies renouvelables :

L'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable (éoliennes, centrales photovoltaïques, ...) est un sujet qui inquiète grandement les habitants et élus du Parc. Le Plan de Paysage devra se saisir de ce sujet et apporter des réponses concernant les possibilités et limites à l'implantation de telles installations. Ce point recoupe celui concernant le périmètre d'extension du Parc où l'implantation d'éoliennes est plus probable que sur le périmètre actuel. La participation de Solagro à ce Plan de Paysage n'est pas anodine et apportera une expertise non négligeable pour traiter ce sujet en toute intelligence.

Financements :

Il est remarqué que les aménagements qui découleront de ce Plan de Paysage auront un coût pour les communes. En plus de proposer des orientations d'aménagement, les fiches actions orienteront les communes vers les organismes pouvant être associés aux actions entreprises et qui pourraient participer au financement de ces projets. Il est à noter également que les actions présentées seront de natures très variées et certaines pourront être très simples et peu coûteuses.

Fiches actions :

Il est difficile de se représenter la nature des fiches actions qui résulteront de ce Plan de Paysage. Polis fournira au PnrFO des exemples de fiches actions réalisées dans le cadre d'autres Plans de Paysages à diffuser en guise d'exemples.

Le réseau Club Plan de Paysage regroupe également sur internet les informations concernant tous les Plans de Paysages de France. Il serait intéressant de rechercher d'autres Plans de Paysages situés sur des territoires présentant des problématiques similaires pour avoir une idée des actions qui peuvent être proposées et un retour d'expérience sur les problématiques rencontrées lors de la mise en place de la démarche : <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/un-reseau-pour-agir-le-club-plans-de-paysage-22> .



A retenir, à suivre :

- Une communication sera envoyée à toutes les communes du Parc d'ici mi-août avec tous les supports de communication pour préparer la rentrée (qu'est-ce qu'un plan de paysage ? ; les boîtes à idées...).
- Nous demandons à toutes les communes du Parc de relayer cette communication en affichant les informations en Mairie et en diffusant les supports sur leurs canaux de communication numérique pour nous aider à recueillir les envies des habitants.
- Nous relancerons également les élus du Parc pour avoir leurs retours sur les thématiques et problématiques qu'ils souhaitent voir aborder : voir notre mail du 13 mars dernier (en annexe).
 - <https://www.pnr-foret-orient.fr/wp-content/uploads/2022/03/Appel-a-propositions-Plan-de-Paysage-PnrFO.pdf>
 - <https://www.pnr-foret-orient.fr/wp-content/uploads/2022/03/Appel-a-propositions-Plan-de-Paysage-PnrFO.pdf>
- Nous ramasserons les boîtes à idées fin septembre / début octobre
- De nouveaux rendez-vous seront à prévoir en octobre avec l'équipe Polis pour suivre l'avancement de l'étude et la rédaction des fiches actions (vos retours sont importants). Deux conférences vous seront également proposées par les deux bureaux d'étude Solagro (Organisme spécialisé dans les questions d'énergie et d'agronomie) et Confluence (Bureau d'études conseil spécialisé dans les questions d'hydrologie et de biodiversité)

Contacts :

- Boîte à idées Plan de Paysage : plan.paysage@pnrfo.org
- Atelier Polis : contact@atelier-polis.com
- Maud Quadrado, chargée de mission architecture et urbanisme : architecture@pnrfo.org
- Antoine Roland, chargé de mission paysage et urbanisme : paysage@pnrfo.org

Suivi du Plan de Paysage et supports de communication :

<https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/architecture-et-paysage/plan-de-paysage/>



Annexe : mail du 13 mars 2022



Madame le Maire, Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme vous le savez cette année 2022 est une année importante pour le Parc avec plusieurs projets stratégiques en cours : le renouvellement du programme LEADER, la procédure de révision de Charte et le Plan de Paysage.

A ce titre, le Plan de Paysage nécessite une **implication forte de tous, habitants et acteurs du territoire** (élus, entrepreneurs...) dans la concertation afin de s'assurer que les orientations choisies correspondent aux **souhaits et aux volontés** du territoire et que les objectifs d'amélioration du cadre de vie soit **pris en compte dans les aménagements à venir**.

Qu'est-ce qu'un Plan de Paysage ?

Le plan de paysage devra orienter les acteurs du territoire vers des solutions opérationnelles répondant aux attentes en termes de développement durable et en amélioration du cadre de vie. Ces futures propositions d'actions auront pour finalité d'améliorer l'attractivité du territoire autant pour les habitants que pour les porteurs de projets ou les touristes en mettant en valeur la richesse du territoire.



Dans un premier temps, **nous avons donc besoin de votre aide pour que vous nous fassiez remonter les problématiques auxquelles vous êtes confrontés** sur les thématiques du paysage et de l'aménagement du territoire, mais également **les atouts que vous identifiez sur votre commune**.

Cela peut être basé sur les retours de vos administrés ou votre connaissance et l'appréciation de l'évolution dans le temps de votre commune comme :

- une qualité paysagère et/ou architecturale trop peu mise en valeur ;
- une rupture avec le paysage alentour ;
- un caractère paysager et/ou architectural banalisant (qui se retrouve partout et fait perdre l'identité des petites communes)

Suite à vos réponses, nous pourrions aider le prestataire (marché attribué à l'agence Polis) à travailler sur **7 sites pilotes** comme support pour la rédaction des fiches actions. Nous avons d'ores et déjà listé quelques exemples de thématiques. Cette liste n'est pas exhaustive et pourra s'affiner suite à vos retours.

Vous trouverez en lien de téléchargement [l'Appel à proposition ainsi que la Fiche de réponse](#) à nous retourner **avant le 24 mars 2022**.

Plus nous recevrons de réponse, plus nous pourrions affiner l'orientation du Plan de Paysage vers les enjeux qui vous interpellent et vous concernent.

En vous souhaitant bonne réception,

*Comptant sur votre mobilisation sur ce projet, je vous prie de croire,
Madame le Maire, Monsieur le Maire, chers collègues,
en l'expression de mes cordiales salutations*

*Le Président de la Commission Aménagement, Architecture, Paysage et
Connaissance du territoire*

Gilles Jacquard